

LA SUBVENTION CLASSE TRANSPLANTEE

Classe de mer, de neige, nature, séjour collégien ou lycéen

Les enfants à charge sont subventionnés jusqu' à 20 inclus (moins de 21 ans) et pour 1 seul séjour par année scolaire et par enfant.

La fiche agent de l'année de l'activité est indispensable au traitement de votre demande de subvention.

PROCEDURE A RESPECTER IMPERATIVEMENT

ETAPE N°1 : AVANT LE DEPART DE VOTRE ENFANT : compléter et retourner ce formulaire

✓ Adresser ce formulaire dûment rempli et signé (2 pages) dont la subvention administrative et l'attestation de non subvention à faire remplir par l'employeur du conjoint. (l'attestation de non subvention peut nous parvenir dans un second temps)

✓ Compléter votre **FICHE AGENT** en ajoutant tous les documents demandés (démarche à faire 1 fois par an)

✓ **Uniquement** dans le cadre d'une demande d'avance de subvention, l'attestation d'inscription ou la facture délivrée par la mairie ou l'établissement scolaire précisant l'activité et le prix du séjour

Votre demande ne pourra être prise en considération que si votre dossier est complété et adressé **avant le départ de votre enfant**. Vous recevrez un accusé de réception précisant la date limite de retour des documents permettant la finalisation de votre demande de subvention.

La demande d'avance de la subvention devra être rédigée par l'agent sur papier libre joint au dossier.

ETAPE N°2 : APRES LE RETOUR DE VOTRE ENFANT et au maximum sous 2 mois : FINALISATION DE VOTRE DOSSIER

La subvention vous sera versée sur présentation d'une **attestation de participation et de règlement du séjour datée de la fin du séjour** dans un délai maximum de 2 mois après la fin de séjour.

ATTENTION: Passé le délai de 2 mois après la fin du stage, le Caes ne subventionnera pas votre demande.

AUCUN RAPPEL NE VOUS SERA ADRESSE

Subvention de 10 à 60 % selon votre quotient familial

Votre enfant peut être subventionné pour un séjour avec sa classe si celui-ci respecte les critères suivants :

- ✓ Durée minimum du séjour 1 journée et 21 journées maximum
- ✓ 1 seul séjour subventionné par année scolaire et par enfant
- ✓ Plafonds journaliers :
 - Classe de mer ou de nature : 115 €/jour
 - Classe de neige ou séjour à l'étranger : 125 €/jour jusqu'à 15 jours et 92 € à partir du 16ème jour
 - Exemple : pour 20 jours, le plafond = 15 x 125 + 5 x 92 = 2 335 €
- ✓ Envoyez la demande de subvention AVANT le départ de votre enfant
- ✓ Retournez les justificatifs (attestation de présence et de règlement) au maximum 2 mois après le retour de votre enfant

Nous mettons aussi à votre disposition un " Espace Adhérent " sur notre site internet dans lequel vous pouvez consulter l'état de vos activités au Caes, votre taux de subvention et le montant de votre plafond annuel.

Depuis 2013, le montant annuel des subventions auquel vous pouvez prétendre est plafonné en fonction de vos revenus et la composition de votre famille.

La subvention "Aide complémentaire à l'activité ski"

Cette subvention est attribuée pour chaque enfant partant à la montagne en hiver avec le Caes Inserm (secteur vacances ou jeunesse). Celle-ci est versée tous les 2 ans, pour un montant allant de 42 à 95 € selon votre quotient familial et réservée aux agents dont le QF est inférieur à 14 105 € en 2017. Cette subvention est versée au retour de votre enfant sans justificatif.

Il vous suffit de cocher la case ad hoc dans le dossier de demande de subvention.

AVANT LE DEPART DE VOTRE ENFANT : compléter et retourner ce formulaire 2 possibilités :
 ✓ CAES INSERM - SECTEUR JEUNESSE 93, Avenue de Fontainebleau - 94 270 LE KREMLIN BICETRE
 ✓ anne.athimon@inserm.fr

DEMANDE DE SUBVENTION - CLASSE TRANSPLANTEE

✓ L'ouvrant droit

Agent Inserm actif ou retraité CDD ou Vacataire

Nom et prénom

E-mail

Tel. domicile Tel. mobile

Tel. Professionnel

✓ Le séjour

- CLASSE DE NEIGE
- LINGUISTIQUE OU A L'ETRANGER
- CLASSE DE MER / NATURE / MONTAGNE ...

Je sollicite l'Aide complémentaire à l'activité ski pour mon ou mes enfant (s) sous réserve de remplir les conditions fixées par le Conseil d'Administration

Destination :

Activité principale :

Dates : Du au Prix du voyage : €

✓ L'établissement scolaire

Nom :

Adresse :

Téléphone :

✓ L'enfant

Nom et prénom

Date de naissance Sexe

Nom et prénom

Date de naissance Sexe

L'organisme étant choisi par moi-même, je dégage le CAES Inserm de toute responsabilité

Date :

Signature :



SECTEUR JEUNESSE Anne ATHIMON
93, Avenue de Fontainebleau - 94 270 LE KREMLIN BICETRE
anne.athimon@inserm.fr - Tel : 01 82 53 34 30

SUBVENTION ADMINISTRATIVE

La subvention du CAES comprend la subvention administrative.
Le CAES se charge de récupérer celle-ci auprès de l'administration de l'Inserm.

Je soussigné (e)

demande que la subvention administrative que l'Inserm mandatera à mon profit, soit virée sur le compte
La Banque Postale La Source 32 713 46 B ouvert au nom du CAES-Inserm qui m'en fait l'avance.

Renseignements concernant le conjoint

NOM et Prénom :

Est-il salarié ? oui non

S'il est fonctionnaire ou agent de l'Etat, dans quelle administration travaille-t-il ?

Quel est son indice majoré ?

J'atteste sur l'honneur * ne pas percevoir * percevoir des bons vacances, délivrés par mon organisme
payeur des Allocations Familiales.

Si vous en percevez, précisez la somme :

Fait à :

Le :

Signature :

ATTESTATION DE NON SUBVENTION si conjoint

Ce document peut nous parvenir dans un second temps
(à faire remplir par l'employeur du conjoint pour toutes demandes de subvention)

Je soussigné(e)

Certifie que Mr/Mme

[] ne perçoit pas de subvention

[] perçoit une subvention

pour son (ses) enfant (s) NOM et PRENOM :

.....
.....
.....

Pour le séjour à :

duau

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à :

Cachet et Signature

Le :